

Communiqué de presse - 16 mars 2016

Le Pôle métropolitain du Genevois français inscrit au Schéma départemental de la coopération intercommunale de l'Ain.

Lundi 14 mars, la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de l'Ain a adopté, à l'unanimité, l'amendement déposé par le Président de la Communauté de communes du Pays de Gex, Monsieur Christophe BOUVIER, au nom de l'ARC Syndicat mixte, visant à la création du futur Pôle métropolitain du Genevois français.

Cet amendement a été également défendu par Monsieur Etienne BLANC, premier Vice-président de la région Auvergne Rhône-Alpes et premier Vice-président de l'ARC, par Monsieur Patrick PERREARD, Président de la Communauté de communes du Pays Bellegardien, par Monsieur Régis PETIT, Maire de Bellegarde et Vice-président de l'ARC, par Monsieur Daniel RAPHOZ, Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Gex, délégué de l'ARC et Conseiller départemental de l'Ain.

La démarche de création du Pôle métropolitain suit son chemin. Ce projet, indispensable pour améliorer le quotidien des 390 000 habitants de notre territoire, constitue une chance pour les territoires frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie, leur compétitivité, leur attractivité et leur dynamisme. Après le Contrat de Plan Etat Région, la décision de la CDCI de l'Ain permet donc l'inscription du projet de Pôle métropolitain dans un document d'orientation stratégique pour la coopération intercommunale.

Il convient de rappeler que ce projet a recueilli l'avis unanime des représentants des différentes intercommunalités composant l'ARC. Si le projet de Pôle métropolitain n'a pas obtenu - à deux voix près - la majorité qualifiée de 2/3 des suffrages exprimés nécessaires à l'adoption du même amendement au Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Haute-Savoie, l'avis positif de la CDCI de l'Ain vient souligner la pertinence de la démarche portée par l'ARC syndicat mixte, qui aura finalement obtenu le soutien de la majorité des membres des CDCI de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Durant le printemps, l'ARC adoptera les statuts de sa future instance. Ils seront ensuite présentés aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) puis aux CDCI de l'Ain et de la Haute-Savoie à l'automne prochain.

L'objectif de l'ARC : une entrée en fonction du Pôle métropolitain du Genevois français durant le premier trimestre 2017. Les élus se donnent un an pour finaliser ce projet et, ainsi, faire grandir le territoire du Genevois français.

Contact presse

Sébastien JERDELET - +33 (0)630 91 48 16 - communication@arcdugenevois.fr - www.arcdugenevois.fr
ARC Syndicat mixte (Assemblée régionale de coopération du Genevois français)